



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMITÉ DE L'AGRICULTURE

Vingt-cinquième session

Rome, 26-30 septembre 2016

L'agriculture et le Programme de développement durable à l'horizon 2030

Résumé

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 façonnera les politiques de développement d'ici à 2030. Il intègre les trois dimensions du développement durable: économique, environnementale et sociale. Il est conçu pour inviter les États Membres et leurs partenaires à étudier les interactions entre les objectifs et les cibles.

L'alimentation et l'agriculture sont au cœur même du Programme 2030. La mise en place d'une agriculture durable est essentielle à la réalisation de nombreux objectifs de développement durable (ODD). Elle contribue donc de manière importante au renforcement de l'apport du secteur aux stratégies de développement nationales.

Les progrès accomplis jusqu'à présent dans le secteur de l'agriculture ont conduit à des améliorations importantes de la productivité et ont permis de répondre aux demandes croissantes en denrées alimentaires et autres produits d'origine biologique. Ces progrès ont cependant été irréguliers et ont souvent eu des coûts sociaux et/ou environnementaux qui compromettent la réussite et menacent la durabilité. Les améliorations futures apportées au secteur de l'agriculture continueront de s'appuyer sur une meilleure productivité. Il sera cependant nécessaire de mettre davantage l'accent sur les dimensions sociale et environnementale de la durabilité.

Une nouvelle approche intégrant les secteurs de l'agriculture, des forêts et de la pêche est nécessaire pour atteindre les ODD. Elle doit également tenir compte des compromis et des synergies existant dans tous les secteurs, ainsi que des dimensions de la durabilité. La FAO a récemment élaboré les éléments d'un cadre et d'une approche de développement durable de l'agriculture, des forêts et de la pêche, de manière plus efficace et plus intégrée. Cette approche contribue à soutenir les concertations sur les politiques et les dispositifs de gouvernance nécessaires, et à identifier parmi les ODD, dans tous les secteurs et tout au long des chaînes de valeur correspondantes, les voies qui s'alignent sur les principes et les approches qui sous-tendent le Programme 2030.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document.

Cette initiative de la FAO vise à réduire au maximum l'impact de ses méthodes de travail sur l'environnement et à promouvoir des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



mr022

Suite que le Comité est invité à donner

Le Comité est invité à:

- 1) examiner le rôle essentiel que l'agriculture peut jouer dans la réalisation des ODD et des possibilités de tenir compte de cet aspect dans les stratégies de développement nationales. Prendre note en particulier de la nécessité de promouvoir des interventions plus intégrées, qui concilient les trois dimensions de la durabilité dans les secteurs de l'agriculture, des forêts et de la pêche.
- 2) Approuver les cinq éléments élaborés par la FAO et destinés à servir de base au dialogue sur les politiques et aux dispositifs de gouvernance nécessaires à l'identification de voies de développement durable pour tous les ODD, dans tous les secteurs et tout au long des chaînes de valeur correspondantes.
- 3) Fournir des orientations sur les moyens de promouvoir cette approche intégrée afin d'atteindre les objectifs de développement durable présentés dans le présent document.

Le Comité souhaitera peut-être aussi inviter les autres comités techniques de la FAO à continuer à renforcer la collaboration et la coordination pour une contribution plus solide et plus efficace des secteurs de l'agriculture, des forêts et de la pêche au Programme 2030.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Clayton Campanhola

Chef de programme stratégique (SP2)

Tél.: +39 0657055004

I. Introduction

1. En septembre 2015, les 193 États Membres de l'Organisation des Nations Unies ont adopté un nouveau cadre mondial pour le développement durable, intitulé: «Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030». Ce nouveau programme comprend 17 objectifs de développement durable (ODD)¹ et 169 cibles, qui devront être atteints d'ici à 2030. Le Programme 2030 influencera tous les aspects du développement, avec des répercussions importantes sur l'alimentation et l'agriculture.

2. On trouvera dans le présent document un examen des perspectives qu'offre le Programme 2030 dans le secteur de l'agriculture, une analyse du rôle essentiel que joueront l'alimentation et l'agriculture dans la réalisation des ODD et une étude des interventions nécessaires au changement à une alimentation et à une agriculture durables, ainsi que des efforts permettant de développer une réponse plus cohérente et plus intégrée des systèmes de production végétale, d'élevage, des forêts, de la pêche et de l'aquaculture.

3. On y trouvera également une analyse des efforts déployés actuellement par la FAO pour l'élaboration d'outils et d'approches aidant à la transition vers une alimentation et une agriculture durables, tout en assurant une réponse cohérente dans les secteurs de l'agriculture, des forêts et de la pêche. Le Comité y est invité à émettre un avis sur la manière dont la FAO pourrait renforcer son soutien aux pays dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 2030.

II. Un programme de transformation pour le développement durable

4. Le Programme 2030 est universel, puisque les perspectives et les responsabilités qui y figurent reflètent les priorités et les besoins de tous les pays. Les ODD visent à éliminer la faim et la pauvreté sous toutes leurs formes et doivent favoriser un développement réellement durable et sans laissé pour compte, et une réponse efficace face au changement climatique.

5. Les ODD présentent une nouvelle vision du développement, fondée sur des programmes et des politiques globaux et intégrés, permettant l'élaboration de stratégies de développement plus novatrices. Les ODD intègrent les trois dimensions du développement durable (économique, environnementale et sociale). Les objectifs et les cibles sont étroitement liés et requièrent des approches complètes, participatives et fondées sur des données factuelles, s'agissant de la résolution de problèmes et de l'élaboration de politiques. Le Programme 2030 est conçu pour inviter les États Membres et leurs partenaires à étudier les interactions entre les objectifs et les cibles. Il les pousse à élaborer des politiques et des programmes judicieux, adaptés à cette vision ambitieuse et complexe.

6. Issus de la consultation à parties prenantes multiples la plus importante de l'histoire, les ODD bénéficient d'une prise en charge et d'un engagement nationaux forts, quant à leur mise en œuvre.

7. Les pays mettront en place des réponses nationales à la mise en œuvre globale des objectifs et des cibles du Programme 2030, en fonction des besoins, stades de développement, capacités, ressources, stratégies et partenariats nationaux. Les partenariats constitueront les voies privilégiées permettant de mobiliser les «moyens de mise en œuvre» nécessaires.

¹ Voir l'annexe 1.

III. Alimentation et agriculture - des éléments essentiels à la réalisation des objectifs de développement durable²

8. L'agriculture et l'aquaculture sont au cœur même du Programme 2030. L'agriculture, les forêts et la pêche fournissent les denrées alimentaires, la nourriture pour animaux, des fibres et autres produits dont l'humanité a besoin et emploient un travailleur sur trois dans le monde. Elles assurent les moyens d'existence des ménages ruraux (soit 2,5 milliards de personnes au total) et ce sont les secteurs qui ont le plus d'impact sur le mode de gestion des terres, de l'eau, de la biodiversité et des ressources génétiques. La mise en place d'une production durable des cultures, de l'élevage, des forêts, de la pêche et de l'aquaculture est donc primordiale pour la réalisation de la plupart des ODD et va avoir un effet direct sur la réussite de l'ODD 1 (élimination de l'extrême pauvreté), de l'ODD 2 (élimination de la faim, amélioration de la nutrition et agriculture durable), de l'ODD 3 (santé), de l'ODD 6 (eau), de l'ODD 13 (mesures visant à faire face au changement climatique), de l'ODD 14 (écosystèmes marins) et de l'ODD 15 (écosystèmes terrestres, forêts et terres). Les résultats de nombreux autres objectifs et cibles seront également influencés, notamment celles de ceux en rapport avec l'emploi, l'égalité entre hommes et femmes, l'accès aux ressources, la consommation et la production responsables; ainsi que la réalisation de l'ODD 16 sur la paix et les sociétés ouvertes à tous et de l'ODD 17 sur l'établissement de partenariats pour le développement durable.

9. Les ODD offrent une occasion unique de faire en sorte que l'agriculture, les forêts et la pêche contribuent davantage à façonner le développement durable. Pour cela, les dirigeants nationaux doivent porter un nouveau regard sur le rôle de l'agriculture. L'un des principaux défis consiste à renforcer la participation active de ces secteurs au niveau le plus élevé de la prise de décisions relatives aux stratégies de développement nationales, afin de démontrer que les secteurs de l'agriculture, des forêts et de la pêche jouent un rôle essentiel dans la réalisation des cibles et des objectifs nationaux et mondiaux. La nécessité d'investir dans ces secteurs doit également être reconnue en tant que priorité pour le développement national. À cet égard, les Principes du CSA pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires donnent des indications sur la manière de promouvoir un investissement responsable contribuant à la sécurité alimentaire et au développement durable.

10. Il existe de nombreux accords mondiaux à l'appui d'éléments spécifiques du Programme 2030. L'Accord de Paris de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques vient renforcer l'engagement des États Membres en faveur d'un processus de transformation qui touche à toute une série d'ODD, reconnaissant que changement climatique et développement durable sont indissociablement liés. Selon cet Accord, les parties s'engagent à préparer et à communiquer des «contributions déterminées au niveau national», en ce qui concerne le changement climatique. Le secteur agricole figure en bonne place parmi les contributions prévues déterminées au niveau national, qui ont été transmises en préparation à la Conférence de Paris. Quatre-vingt-quatorze pour cent des pays ont fait figurer l'agriculture, les forêts et l'utilisation des terres dans leurs contributions aux efforts d'adaptation ou d'atténuation.

11. Les ODD accordent aussi une importance renouvelée à la biodiversité et reprennent en partie les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité de la Convention sur la diversité biologique (CDB), renforçant l'intégration du programme sur la biodiversité au programme plus général de développement. Le programme de travail de la CDB sur la biodiversité agricole ainsi que l'intégration systématique de la biodiversité aux secteurs de l'agriculture, de la pêche et des forêts, ont une utilité directe pour l'agriculture durable.

12. Le Programme d'action d'Addis-Abeba, adopté en juillet 2015, fournit le cadre d'un nouveau partenariat mondial pour le développement durable, avec pour objectif de financer et d'accélérer le

² Sauf indication contraire, l'agriculture est définie ici comme étant l'ensemble des activités liées aux productions végétale et animale, aux forêts, à la pêche et à l'aquaculture.

développement. Les investissements prévus pour faire face aux changements climatiques devraient jouer un rôle important dans le financement des interventions menées dans le secteur de l'agriculture.

13. Le cadre d'action de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition, adopté en novembre 2014, offre des possibilités de transformation et de contribution durables des secteurs de l'agriculture, des forêts et de la pêche dans l'optique de l'amélioration des systèmes alimentaires tenant compte de la nutrition et de régimes alimentaires sains.

IV. Vers une alimentation et une agriculture durables: la voie à suivre

14. Compte tenu des ambitions et des interconnexions entre les ODD, la mise en œuvre du Programme 2030 nécessitera de nouvelles modalités d'élaboration de politiques, de programmes et d'investissements cohérents et efficaces. Les ODD peuvent être réalisés efficacement au moyen de partenariats, soit une nouvelle forme de coopération entre les différentes parties prenantes.

15. La réalisation des ODD exigera que l'on envisage les questions de durabilité au sein des secteurs de l'agriculture, des forêts et de la pêche, de manière intégrée, tout en tenant compte des interactions et des synergies existant entre ces trois secteurs et des différentes dimensions de la durabilité. La nature de l'aide au développement doit évoluer. Il s'agit de mettre moins l'accent sur les projets conjoints et de faire une plus grande place aux conseils en matière de politiques, au renforcement des capacités humaines et institutionnelles et au suivi des progrès.

Assurer des actions efficaces à l'appui d'une agriculture durable

16. Les efforts entrepris précédemment dans le secteur agricole se sont traduits par des améliorations significatives de la productivité, ayant permis de nourrir une population mondiale grandissante, avec une augmentation relativement limitée des superficies des terres agricoles. Cependant, les progrès n'ont pas été les mêmes partout et ont souvent eu des coûts sociaux et/ou environnementaux qui ont compromis les impacts positifs et menacé la durabilité. Les améliorations apportées au secteur de l'agriculture continueront de reposer sur l'augmentation de la productivité, mais il faudra mettre davantage l'accent sur les dimensions sociale et environnementale de la durabilité.

17. Il existe des solutions pour parvenir progressivement à une agriculture plus durable et plus productive. La recherche et l'innovation fournissent les ingrédients techniques nécessaires au changement et à une meilleure compréhension des fonctions et services écosystémiques. Il existe des technologies et approches permettant d'améliorer la santé des sols et d'augmenter le piégeage du carbone, d'utiliser l'eau et l'énergie de manière plus efficace, d'augmenter l'efficacité des chaînes d'approvisionnement alimentaire, de réduire les pertes et gaspillages de nourriture et de préserver la biodiversité. Les recherches effectuées en agroécologie offrent également des éléments de réponse. Diverses solutions existent aussi pour la production d'aliments plus sains et plus nutritifs et il est important de leur porter une plus grande attention et de les promouvoir.

18. Une meilleure compréhension des dimensions sociales de l'agriculture durable (notamment la nécessité de porter une attention particulière aux situations et aux rôles des femmes, des jeunes, des petits exploitants, des exploitants familiaux, des pêcheurs, des bergers, des usagers des forêts et des populations indigènes) est déterminante pour la réussite du passage à des pratiques agricoles durables. Dans ce contexte, les innovations qui peuvent favoriser une économie plus durable présentent un potentiel considérable de création d'emplois dans les zones rurales, en particulier pour les jeunes femmes et hommes, ce qui contribue directement à la réalisation de l'ODD 8 (emploi productif et travail décent pour tous).

19. Il est également essentiel d'associer ces acteurs sociaux importants à la conception et à la mise en œuvre de politiques, de programmes et d'investissements permettant de promouvoir l'adoption de pratiques nouvelles et novatrices et de garantir l'accès aux technologies appropriées. En tant qu'agents

essentiels du changement, ils doivent être dotés de moyens d'intervention, grâce à des mesures incitatives judicieuses et à un dialogue soutenu sur les politiques.

20. Le processus de prise de décisions exige une compréhension claire des synergies et des compromis existant entre les dimensions sociale, économique et environnementale de la durabilité. Il faut souvent choisir entre conservation et production, besoins à court ou à long terme, bénéfices économiques et externalités écologiques, et parmi les modèles de développement agricole ayant divers impacts sur la productivité, la sécurité alimentaire, l'équité et la pauvreté rurale. La durabilité exige que l'on améliore les synergies et que l'on identifie les moyens d'en tirer parti, tout en gérant les compromis.

Veiller à la cohérence des interventions entre les secteurs de l'agriculture, des forêts et de la pêche

21. Prises indépendamment, les approches sectorielles peuvent conduire à des conflits d'utilisation des ressources et à une affectation et une gestion sous-optimales de ces dernières. En de nombreux endroits, les cultures, l'élevage et l'aquaculture continentale sont en concurrence pour les terres et l'eau. Leur expansion se fait généralement aux dépens des forêts et de la pêche continentale, entraînant l'érosion de la biodiversité et l'augmentation des émissions de dioxyde de carbone. La demande croissante en produits d'origine animale a provoqué une augmentation de la demande en aliments pour animaux, dont la production nécessite davantage de terres. De la même façon, la culture d'espèces aquatiques carnivores à valeur élevée est à l'origine d'une augmentation de la demande en aliments pour poissons, ce qui ajoute à la pression déjà existante sur les stocks de poissons sauvages. Ce ne sont là que quelques exemples des interactions complexes existant entre les secteurs et qui ne peuvent plus être ignorées.

22. Par ailleurs, on peut étudier les synergies et les complémentarités importantes possibles entre les secteurs des cultures, de l'élevage, des forêts, de la pêche et de l'aquaculture, sous-tendus par des écosystèmes naturels ou semi-naturels qui contribuent à la formation des sols, à la purification de l'eau, à la préservation de la biodiversité et à la régulation du climat. Les approches intégrées nécessitent que l'on sache où se trouvent les potentiels et que l'on favorise les processus politiques qui encouragent une répartition équitable des coûts et des avantages entre les différentes parties prenantes et dans la durée. Elles requièrent également des technologies, des interventions et des institutions novatrices, axées sur la mise à profit.

Une nouvelle manière de travailler ensemble

23. Une bonne transition vers un développement durable exige une compréhension commune et un meilleur dialogue au sein des secteurs et entre eux. Elle suppose également la participation de toutes les parties prenantes, y compris le secteur privé, la société civile et les universités et instituts de recherche, ainsi que la mise en place de partenariats à divers niveaux. Pour parvenir à faire progresser les ODD, il est nécessaire d'harmoniser et de renforcer les investissements en faveur de l'agriculture et de mettre l'accent sur les interventions susceptibles de produire des résultats mesurables sur le terrain.

Éléments principaux pour un changement en profondeur vers une alimentation et une agriculture durables, dans le cadre du Programme 2030
--

- | |
|--|
| 1) Prise en charge et direction nationales |
| 2) Approches intégrées intersectorielles et cohérence des politiques |
| 3) Stratégies et partenariats à parties prenantes multiples |
| 4) Adéquation des investissements publics et privés |
| 5) Priorité aux interventions produisant des résultats mesurables |

Vers une vision commune à l'appui d'une alimentation et d'une agriculture durables

24. Les objectifs et principes communs sont un excellent point de départ pour les débats entre les différents acteurs concernés à propos d'interventions plus cohérentes dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 2030. Dans le cadre de son propre processus de changement, la FAO a élaboré les éléments d'un cadre et d'une approche plus efficace et plus intégrée, pour le développement durable de l'agriculture, des forêts et de la pêche³. Ces travaux s'appuient sur l'expérience acquise par la FAO dans divers domaines, notamment la production durable dans les secteurs des cultures, de l'élevage, des forêts, de la pêche et de l'aquaculture, la gestion des terres, de l'eau, des océans, des côtes, des sols et de la biodiversité, ainsi que l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets.

25. Les cinq éléments suivants constituent la base du dialogue sur les politiques et les dispositifs de gouvernance nécessaires à l'identification de voies de développement durable dans les divers ODD, dans tous les secteurs et tout au long des chaînes de valeur correspondantes:

- 1) **L'utilisation plus efficace des ressources.** Il s'agit notamment de matériel génétique amélioré, de pratiques et technologies culturales améliorées, d'une lutte intégrée contre les organismes nuisibles et de la gestion de la fertilité des sols, d'une irrigation de précision, d'une meilleure alimentation animale et de contrôles de santé améliorés, ainsi que d'une diminution des pertes et du gaspillage.
- 2) **La préservation, la protection et l'amélioration des écosystèmes naturels.** Il s'agit notamment de pratiques de conservation des ressources phytogénétiques et zoogénétiques, de la remise en état et de la préservation des sols, de la protection contre la pollution aquatique, de la réduction de l'intensité des émissions de carbone, ainsi que des mesures d'incitation en faveur des services environnementaux tels que la protection des pollinisateurs et le piégeage du carbone.
- 3) **La protection et l'amélioration des moyens d'existence, de l'équité et du bien-être social en milieu rural.** Il est essentiel que les populations rurales, en particulier les petits exploitants familiaux, les jeunes et les femmes, disposent d'un accès équitable et sécurisé aux connaissances, aux services, aux marchés et aux ressources (y compris aux terres et à l'eau) et puissent avoir la maîtrise de leurs moyens d'existence grâce à des possibilités d'emploi décent et à l'accès à une alimentation nutritive et variée.
- 4) **L'amélioration de la résilience des populations, des communautés et des écosystèmes.** Il s'agit notamment de la planification des interventions en cas de sécheresse, d'inondations ou d'infestations d'organismes nuisibles et de l'adoption de systèmes de production plus diversifiés et plus résilients accompagnés de filets de sécurité efficaces.
- 5) **La promotion de mécanismes de gouvernance responsables et efficaces pour les systèmes naturels et humains.** Il s'agit notamment de politiques et de stratégies efficaces et cohérentes dans tous les secteurs, de l'adéquation des cadres juridiques et des investissements, ainsi que du renforcement des capacités des institutions publiques et autres acteurs concernés, à tous les niveaux. Cette démarche est fondée sur une vaste consultation des parties prenantes et un renforcement des partenariats et des mécanismes de médiation et de résolution de conflits, nécessaires pour parvenir à un consensus sur les objectifs de développement durable.

26. L'élaboration de politiques et de programmes plus efficaces et plus cohérents exige une évaluation - reposant sur des données factuelles - des problèmes et des options politiques correspondant à ces principes. Elle nécessite également des plateformes de dialogue ouvertes à tous, conduisant à une compréhension commune et des solutions négociées dans tous les secteurs et toutes les dimensions de la durabilité, ainsi que la mise en œuvre d'outils permettant à ces solutions d'entraîner des modifications des pratiques.

³ Le document *Construire une vision commune pour une alimentation et une agriculture durables - principes et approches* - a été produit dans le but de servir de base aux discussions et aux dialogues portant sur la voie à suivre (<http://www.fao.org/3/a-i3940f.pdf>)

V. Suivi des progrès de la mise en œuvre d'une agriculture durable dans le contexte du Programme 2030

27. Il est essentiel, dans ce nouveau modèle de fonctionnement, de mettre en place un mécanisme de suivi et d'examen de la mise en œuvre du Programme 2030. La mise en place d'un tel mécanisme exige un cadre solide d'indicateurs et de données statistiques permettant de suivre les progrès, d'éclairer les politiques et de garantir le respect du principe de responsabilité. En mars 2016, la Commission de statistique de l'ONU a approuvé un cadre mondial d'indicateurs des ODD, comprenant 230 indicateurs mondiaux sur lesquels tous les pays doivent faire rapport. Les services nationaux de statistique soutenus par leurs institutions techniques, ainsi que les organisations internationales, travaillent de concert afin d'affiner encore les méthodes et les outils de collecte de données et de mener des activités permettant de renforcer les capacités statistiques dans les divers domaines de surveillance.

28. Les pays examinent actuellement les moyens d'adapter les indicateurs mondiaux aux situations nationales, y compris par une ventilation plus poussée des données aux niveaux nationaux et sous-nationaux. La coordination entre la communauté statistique internationale et les efforts entrepris au niveau des pays sera essentielle pour permettre un suivi pertinent et cohérent des progrès à tous les niveaux. Des investissements supplémentaires seront nécessaires afin de favoriser des innovations et des améliorations au sein des systèmes de statistiques nationaux et de renforcer les capacités nationales.

VI. Appui de la FAO aux pays

29. À l'heure où les pays s'organisent pour mettre en œuvre le Programme 2030, l'appui proposé par la FAO à ses États Membres est en cours d'ajustement. Grâce à son Cadre stratégique récemment révisé, la FAO place la durabilité au centre de l'appui proposé à ses États Membres, tout en axant son attention sur une meilleure collaboration à tous les niveaux et dans tous les secteurs, ainsi qu'une participation plus active des parties prenantes aux partenariats, conformément aux principes et approches sous-tendant le Programme 2030.

30. Dans de nombreuses régions, la mise en œuvre des ODD repose sur le renforcement des connaissances et des capacités institutionnelles et humaines dans les secteurs de l'agriculture, des forêts et de la pêche. Le travail de la FAO dans les pays et les régions fournit des éléments techniques à l'appui des stratégies et programmes consacrés au processus de prise de décisions et au renforcement des capacités permettant de tenir compte du caractère transversal du développement durable.

31. La mise en œuvre du Programme 2030 nécessite des accords de partenariat de grande ampleur où les gouvernements, le secteur privé, les institutions universitaires et la société civile contribuent ensemble à la réalisation des objectifs communs. Les acteurs non étatiques à tous les niveaux ont un rôle à jouer pour soutenir les ODD de manière concrète et mesurable. La FAO appuie la réalisation de ces interactions en soutenant les plateformes de partenariat en faveur d'une agriculture durable.

32. La FAO offre également à ses membres une enceinte neutre pour réviser et négocier les instruments, les normes et les outils nécessaires à la transition vers une agriculture durable. Elle accueille plus de 70 instruments et mécanismes se rapportant aux divers aspects de la durabilité dans tous les secteurs agricoles.

33. En termes de suivi des ODD, la FAO a été désignée comme «organisme dépositaire» pour 20 indicateurs mondiaux couvrant six objectifs et contribuant en grande partie à cinq autres. La plupart de ces objectifs sont nouveaux et la FAO est activement associée à la mise en œuvre des méthodes statistiques les plus appropriées, nécessaires pour les mesurer. La FAO aide également les pays à relever les nouveaux défis en matière de surveillance, par le biais du développement des capacités statistiques, notamment l'amélioration des compétences des statisticiens nationaux, une meilleure coordination des institutions et l'expérimentation de nouveaux outils statistiques.

34. LA FAO est également chargée de fournir les informations nécessaires à l'élaboration de rapports mondiaux annuels sur les ODD en lien avec l'alimentation et l'agriculture. Les rapports d'évaluation mondiaux et les publications phares serviront d'appui aux rapports thématiques sur les réalisations des ODD.

VII. Points que le Comité est invité à examiner

35. La réalisation des ODD est étroitement liée à la capacité et à l'action des pays en matière d'intervention intégrée et durable en faveur du développement durable. Afin de soutenir cette démarche, la FAO a mis en œuvre un cadre et une approche techniques permettant de mobiliser les interventions en faveur du développement durable des secteurs de l'agriculture, des forêts et de la pêche, dans l'esprit du Programme 2030. Ce cadre global et cette approche sont présentés aux Comités techniques de la FAO pour examen, en vue d'encourager une intervention plus efficace et plus cohérente de tous ces secteurs pour la mise en œuvre du Programme 2030.

36. Le Comité est invité à:

- 1) Examiner le rôle essentiel que l'agriculture peut jouer dans la réalisation des ODD et des possibilités de tenir compte de cet aspect dans les stratégies de développement nationales. Prendre note en particulier de la nécessité de promouvoir des interventions plus intégrées dans les secteurs de l'agriculture, des forêts et de la pêche, qui équilibrent les trois dimensions de la durabilité.
- 2) Approuver les cinq éléments élaborés par la FAO destinés à servir de base au dialogue sur les politiques et aux dispositifs de gouvernance nécessaires à l'identification de voies de développement durable pour tous les ODD, dans tous les secteurs et tout au long des chaînes de valeur correspondantes.
- 3) Fournir des orientations sur les moyens de promouvoir cette approche intégrée afin d'atteindre les objectifs de développement durable présentés dans le présent document.

37. Le Comité souhaitera peut-être aussi inviter les autres comités techniques de la FAO à continuer à renforcer la collaboration et la coordination dans le sens d'une contribution plus solide et plus efficace des secteurs de l'agriculture, des forêts et de la pêche au Programme 2030.

Annexe I: Les objectifs de développement durable

Objectif 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

Objectif 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

Objectif 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

Objectif 4. Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

Objectif 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

Objectif 6. Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

Objectif 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable

Objectif 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

Objectif 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

Objectif 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

Objectif 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Objectif 12. Établir des modes de consommation et de production durables

Objectif 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Objectif 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

Objectif 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

Objectif 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

Objectif 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial au service du développement durable et le revitaliser